

REPARTITION DES COUTS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES ET NON COUVERTES
ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LES COMMUNES DU DEPARTEMENT SIEGES D'UN COLLEGE PUBLIC

UTILISATEURS							
Propriétaire installations	Spécificité des installations	Collégiens		Associations / Ecoles			OBSERVATIONS
		C.D. paie	Commune paie	C.D. paie	Commune paie	Commune paie	
C O M M U N E S	Couvertes	13,93 €/heure d'utilisation	Charges de fonctionnement	/	Charges de fonctionnement		
	Non couvertes	9,91 €/heure d'utilisation		/			
D E P A R T E M E N T	15 ans ou + de 15 ans ou/et financement 100 % C.D.	Couvertes	Charges de fonctionnement	/	6,96 €/heure d'utilisation	Charges de fonctionnement	
		Non couvertes		/	4,96 €/heure d'utilisation		
	- de 15 ans et financement 50/50 C.D. / Commune	Couvertes	Charges de fonctionnement	/	0	Charges de fonctionnement	Gratuit pendant 15 ans à compter de la mise en service de la structure puis paiement à 50 % (6,96 €/h et 4,96 €/h)
		Non couvertes		/	0		
	Financement à 100 % C.D.	Couvertes	/	Charges de fonctionnement	13,93 €/heure d'utilisation	/	
		Non couvertes	/		9,91 €/heure d'utilisation		

Envoyé en préfecture le 12/07/2017
Reçu en préfecture le 12/07/2017
Affiché le
ID : 082-482-0010-20170628-CD20170628_25-DE

